

Contact:

Marie Tournois - Responsable Communication marie.tournois@groupeavril.com

Sommaire

p4 Le colza français

Le groupe Avril
Saipol, filiale du groupe
La filière colza du groupe

Oleo100

Dates clés

Les véhicules compatibles

Le parcours client Oleo100

La durabilité d'Oleo100

L'énergie 100% végétale 100% made in France







préserver la planète»

Fondé en 1983 à l'initiative du monde agricole, le groupe Avril est né d'une démarche collective dans le but de développer les productions françaises de plantes riches en huiles et en protéines. De la graine jusqu'aux produits, par les activités du végétal et de l'animal, Avril s'engage à créer durablement de la valeur dans les filières des huiles et des protéines et à garantir des débouchés pour les producteurs et les éleveurs français.

Le groupe Avril est présent en France et à l'international, dans des secteurs aussi diversifiés que l'alimentation humaine, la nutrition animale, les énergies et la chimie renouvelable. Cette diversité de secteurs et de margues (telles que Lesieur, Puget, Matines ou Diester par exemple) s'articule autour d'une organisation originale en filière. Chaque activité agit comme le maillon d'une chaîne, de la graine jusqu'au produit élaboré.



AAAAIII Saipoi «Mieux nourrir les hommes, GROUPE AVIII

Filiale du groupe Avril, Saipol est un leader européen de la transformation des graines oléagineuses (colza, tournesol). Saipol développe des solutions à valeur ajoutée pour ses clients et les citoyens les plus exigeants, en commercialisant des huiles végétales alimentaires et dérivés, des tourteaux riches en protéines et des énergies renouvelables à faible émissions de carbone. Parmi les marques développées par Saipol figurent :

Oleo100

Le premier carburant 100% colza français à destination des flottes captives de véhicules poids lourds réduisant de 60% les émissions de CO2, jusqu'à -80% d'émissions de particules fines tout en restant 100% biodégradable ;

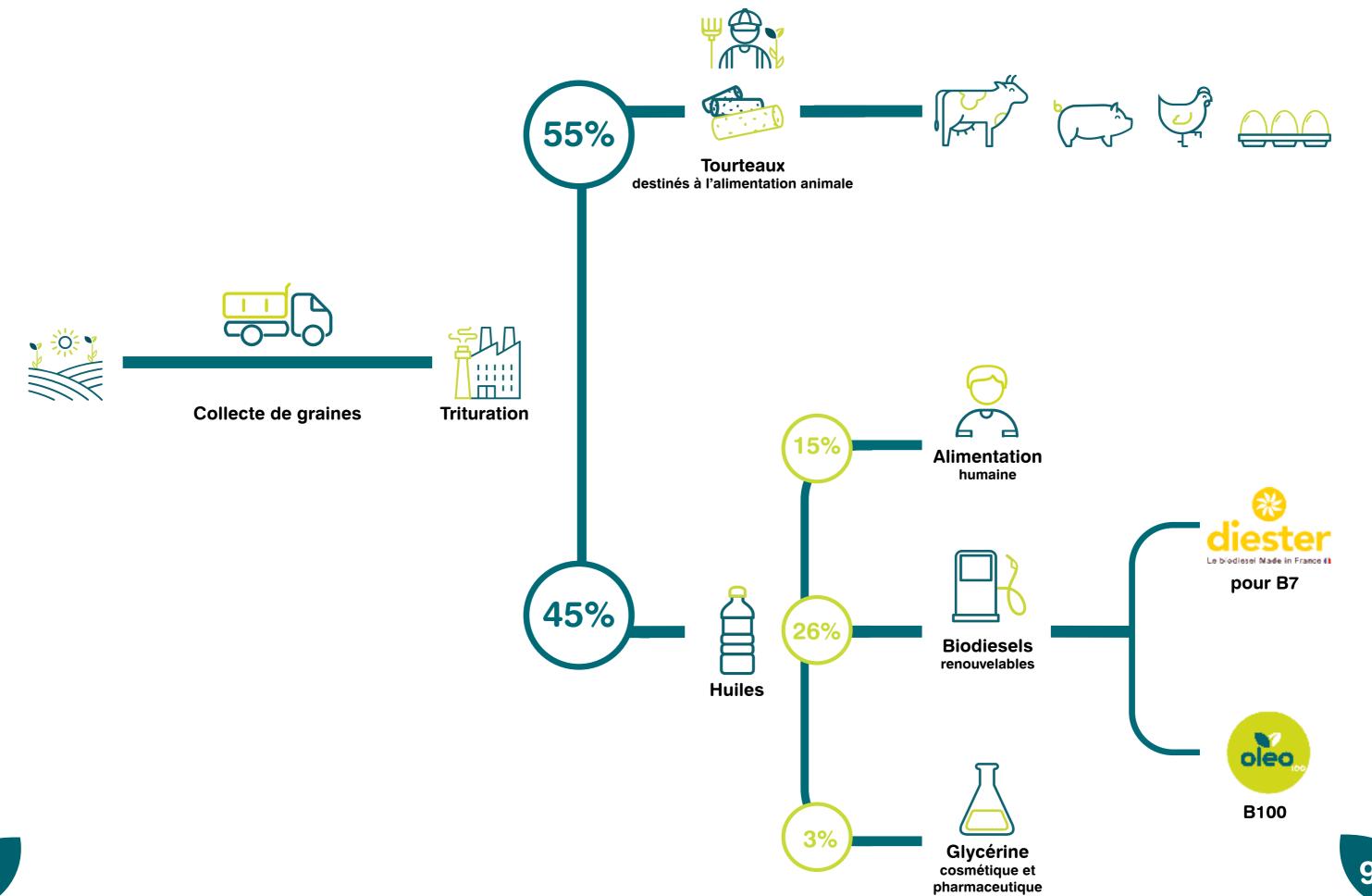
Oleomarket

place digitale de marché destinée aux acteurs agricoles pour la vente de graines de colza et de tournesol à haute réduction de gaz à effet de serre (OleoZE) et l'achat de tourteaux riches en protéines pour les élevages (Feedmarket);

Diester®

Le biodiesel Made in France incorporé à hauteur de 7 à 8% dans le gazole de l'ensemble des véhicules du parc diesel en France.

Le colza du groupe Avril





L'énergie 100% végétale, 100% made in France

Produit de la filiale Saipol, et fruit d'une co-construction vertueuse entre les agriculteurs et les industriels de la filière française du colza, Oleo100, voit le jour en Décembre 2018, seulement 8 mois après l'autorisation du B100 en France.

Intégralement produite en France, l'énergie Oleo100 est composée à 100% de colza produit sur le territoire national, et offre ainsi une énergie renouvelable et végétale qui favorise l'activité française ainsi que son indépendance énergétique et protéique. Cela se fait sans entrer significativement en concurrence avec l'alimentation, sans changement d'affectation des sols et sans participer à la déforestation puisqu'Oleo100 permet de valoriser les 26% de la graine qui ne servaient ni à la production de tourteaux, ni à la production de glycérine végétale, ni à la production d'huile alimentaire.

En accompagnant ses clients dans leur transition énergétique, Oleo100 est une des rares alternatives aux carburants fossiles capable d'offrir une autonomie équivalente à celle du gazole, sans changement majeur au sein des flottes tout en offrant une expérience client clef en main, afin qu'ils ne ressentent aucun changement dans leurs activités.

Enfin, c'est une énergie immédiatement transposable et miscible au gazole, qui s'adapte à tous les types de flottes captives professionnelles, qu'il s'agisse de transport de voyageurs, de marchandises, ou de déchets autant que d'engins de travaux ou de véhicules fluviaux.



Mars **2018**

Autorisation du B100 en France

Le Ministère de la transition écologique et solidaire publie un arrêté qui autorise la commercialisation du B100 pour les flottes captives. Parallèlement, la Loi de Finances instaure une fiscalité particulière, ce qui ouvre la voie à la compétitivité d'Oleo100 avec le gazole.

Février

2019

1er client Oleo100

3 mois seulement après son lancement, la nouvelle énergie 100% colza français convainc son premier client, distributeur de référence pour la livraison aux professionnels de la restauration et de la boulangerie : Transgourmet.

Mars

2020

Arrivée de Claire Duhamel, Directrice Oleo100

Claire Duhamel rejoint Saipol après des années d'expérience dans le milieu des énergies fossiles. Elle apporte ainsi ses compétences et ses convictions pour accompagner Oleo100 dans son ascension.

Juillet

2020

100ème client

Oleo100 célèbre la signature du 100ème transporteur à rejoindre la filière du colza français. **Octobre**

2020

1er accord constructeur

Renault Trucks, le constructeur poids lourds certifiés «Origine France», et Oleo100, l'énergie 100% made in France s'engagent à «décarboner les routes de France» grâce à une offre commune.

Décembre

2018

Lancement d'Oleo100

Après des mois de développement du projet par Saipol, filiale du groupe Avril, Oleo100 devient le premier B100 proposé sur le marché français dans ce nouveau cadre légal. Dès son lancement, Oleo100 propose une solution complète avec toute une gamme de services.

Décembre

2019

Avantage fiscal accordé aux véhicules B100

Les véhicules neufs «B100 exclusifs» bénéficient du dispositif de suramortissement de 140 % à 160%. Des poids lourds de ce type sont attendus dès 2021.

Juin **2020**

1er accord groupement TRM

En s'engageant auprès d'Oleo100, le groupement France Benne devient le premier groupement de Transporteurs Routiers de Marchandises à promouvoir cette solution auprès de ses adhérents

Septembre

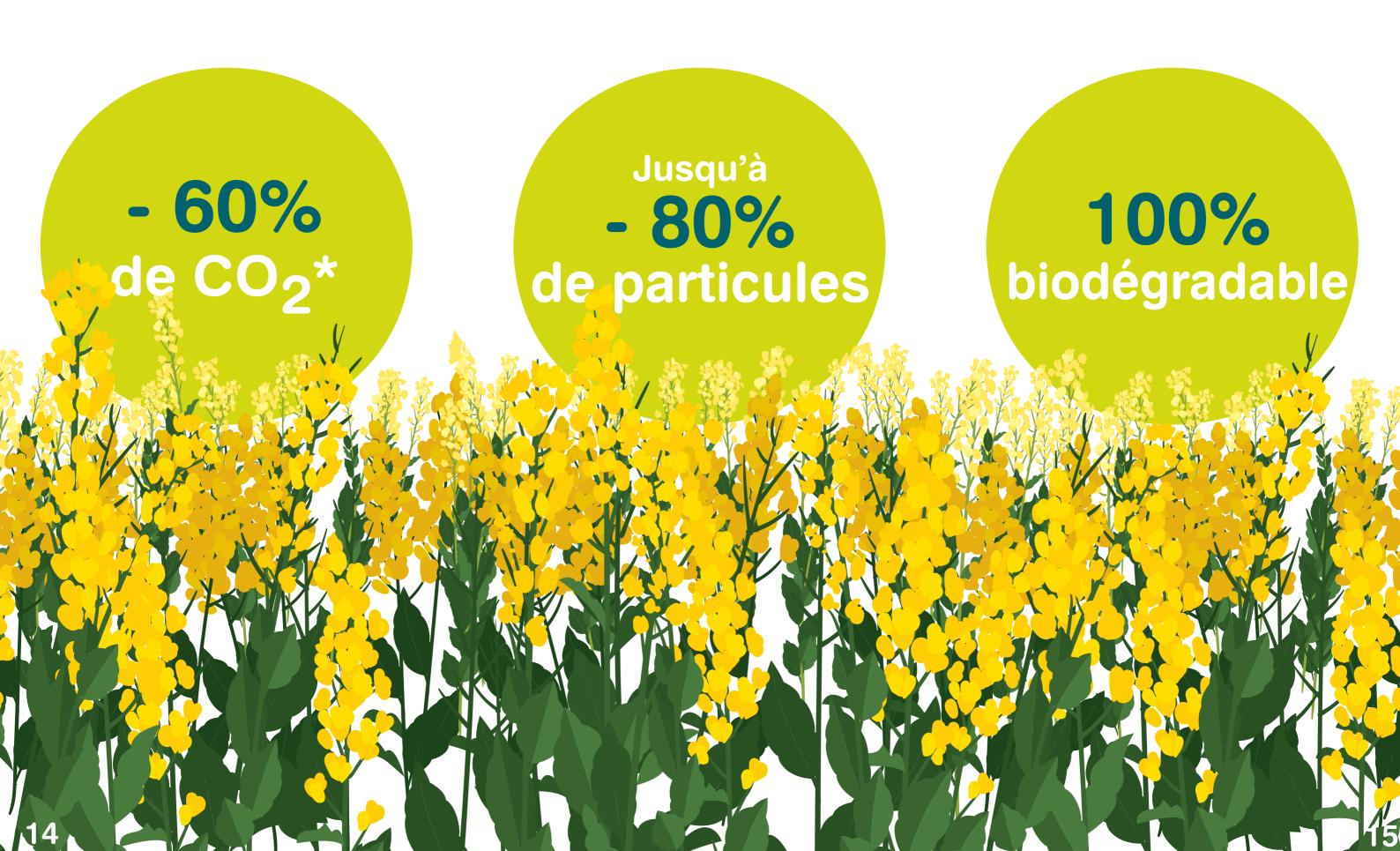
2020

1er accord groupement TRV

Réunir devient le premier groupement de Transporteurs Routiers de Voyageurs à signer un accord visant à promouvoir l'utilisation d'Oleo100 dans les véhicules de tourisme de son organisation.

12







Les véhicules compatibles

Le décret ministériel de 2018 destine le B100 aux seules flottes captives de poids lourds, c'est-à-dire aux flottes disposant de leur propre logistique d'approvisionnement, et peut être utilisé pour faire rouler les véhicules aux moteurs Diesel homologués. Ces caractéristiques correspondent aussi bien à des flottes de transporteurs de marchandises, de transporteurs de voyageurs, de transporteurs de déchets ou de poids lourds non routiers.















L'homologation des moteurs correspond à une règle administrative, régie par les règles nationales et européennes, à laquelle tous les véhicules roulant en France doivent se plier. Mais cette homologation fait la distinction entre les différentes normes de moteurs.

La compatibilité des moteurs

Les normes moteurs, ou normes Euro, font partie des normes européennes d'émissions, autrement dit, de réglementations destinées à évaluer, et réduire, les émissions de gaz dangereux ; les oxydes d'azote (NOx) et le monoxyde de carbone (CO) des véhicules à moteurs.

Euro 0 à Euro V

Les moteurs mis en circulation jusqu'au 31/12/2013 répondent aux normes Euro I, II, III, IV et V. Dans ce cas, les véhicules homologués diesel sont homologués B100 dans la mesure où ce carburant fait partie des carburants de référence, et donc immédiatement compatibles avec Oleo100.

Euro VI

Dans le cadre de la norme Euro VI, la norme introduit la notion du couple « Moteur-carburant». Dès lors, un moteur doit être spécifiquement homologué B100 pour pouvoir rouler à Oleo100, ce qui n'est le cas que de certains types de moteurs.

Si ces moteurs ne sont pas homologués neufs mais font partie des moteurs éligibles, alors ils nécessitent un « rétrofit», c'est-à-dire une modification mineure du moteur, qui est prise en charge par Oleo100 dans une certaine limite.

> Pour simplifier cette démarche auprès des professionnels, nous proposons sur notre site un test de compatibilité.



Malgré appréhension naturelle au commencement, mes chauffeurs ont tant bien que mal cherché à critiquer ce nouveau carburant mais n'y arrivent toujours pas!

Sébastien Voisin. Société Blondel-Voisin



Nous pensons qu'il est nécessaire de réduire nos émissions de gaz à effets de serre. Nous avons déployé un plan complet, où les gains énergétiques récoltés grâce aux différentes transformations sont reversés à nos salariés»

«Oleo100 présente même avantages. Etant donné que ce n'est pas un produit classé dangereux, on a donc beaucoup moins de risques

d'autres



🕳 Au niveau mécanique, on a dû procéder à des remplacements de filtres à gazole sur nos véhicules, étant donné qu'Oleo100 a des vertus nettoyantes pour le moteur. Aujourd'hui une trentaine de nos camions roulent avec Oleo100, soit plus du double de ce que nous avions prévu.

Pascal Pihen. Société Pihen

Laurent Galle, Société Noblet



Le parcours client Oleo100



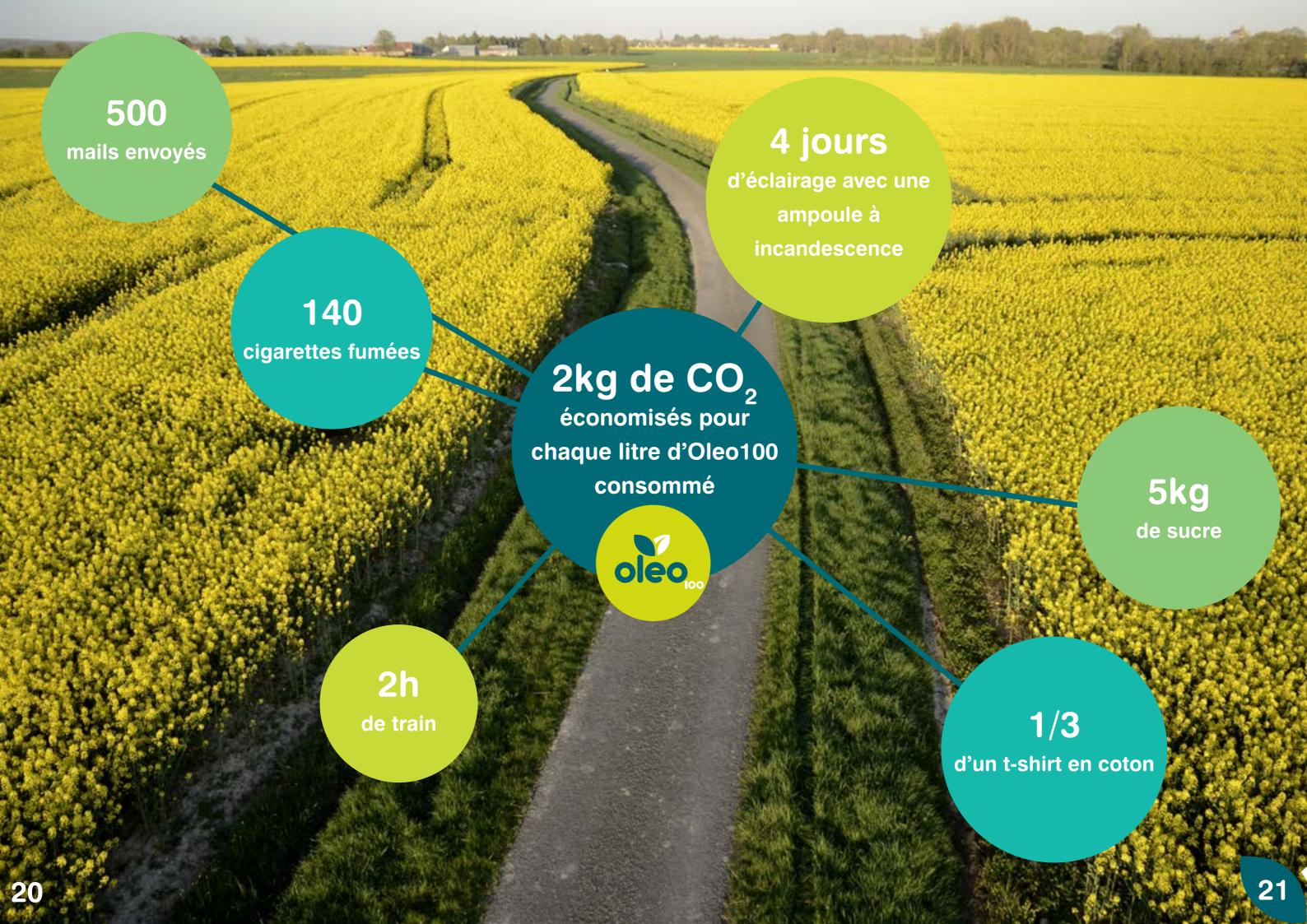
Le défi d'Oleo100 est d'accompagner ses clients dans leur transition énergétique sans qu'ils ne ressentent de changement ou de contrainte dans leurs activités. L'énergie Oleo100 à elle seule permet une expérience conducteur similaire à celle du gazole, avec un prix, une autonomie et une consommation identiques, tout en garantissant une meilleure sécurité.

la prochaine livraison.

L'enjeu est donc d'accompagner le client dans la mise en place de ce carburant alternatif durable en amont de la conduite, tâche menée par l'équipe technique d'Oleo100 et par nos cuves intelligentes.

18

l'entreprise intéressée.





Le certificat de durabilité Saipol audité annuellement par Bureau Veritas certifie qu'Oleo100 permet une réduction de 60% de CO₂ eq sur tout son cycle de vie, du champ à la roue.

L'ADEME indique dans sa Base Carbone que le «B100 – sans changement d'affectation des sols» a un facteur d'émission de CO₂ 60% plus faible que le gazole fossile.

Les Fiches actions de la charte Objectif CO2, certifiées par l'ADEME, statuent qu'Oleo100 permet une réduction de plus de 60% de CO2 lorsqu'il est utilisée par une flotte captive de poids lourds.

La durabilité d'Oleo100

Certification de la durabilité auditée par Bureau Veritas

-60%
de CO₂
minimum

Fiches action Objectif CO,

Base carbone établie par l'ADEME



Le bilan carbone

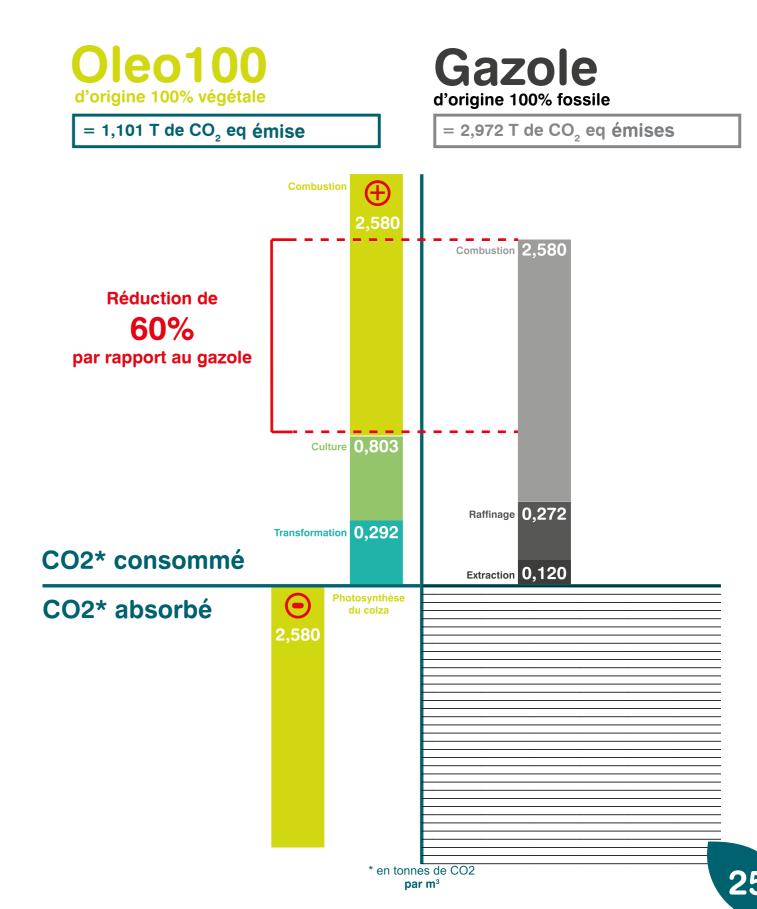
Les *Gaz à effet de serre* (GES) sont nombreux et représentent tous les gaz présents dans l'atmosphère capables d'absorber des infrarouges et, entre autres, de réguler la température sur Terre. Ils peuvent être d'origine naturelle comme industrielle. Cependant quand leur concentration augmente, un phénomène de **réchauffement climatique** se produit.

Le **GIEC*** a défini le terme d' «équivalent CO_2 » (ou CO_2 eq) comme indicateur de référence dans la lutte pour la réduction des émissions de GES, et donc comme critère majeur dans les exigences de la durabilité. Ainsi, l'ensemble des différents gaz émis sont ré-estimés en équivalent CO_2 selon leur «potentiel de réchauffement global».

Aujourd'hui, toute activité humaine engendre des émissions de gaz à effet de serre «indirectes» ou «directes».

Pour cette raison, il est nécessaire d'analyser le cycle de vie du produit ou de l'activité pour en faire son bilan carbone. le gaz à si si sou de la constant de

Les émissions d'Oleo100



*Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat



Site Web

www.oleo100.com

Réseaux sociaux

LinkedIn

Twitter

Contact

Marie Tournois
Responsable Communication
marie.tournois@groupeavril.com